

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 février 2014**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 25 février 2014 à 19 heures 30, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Thierry Beaudou, Maurice Levillain et Guillaume Llobet.

Absents excusés: Mrs Jean Fauvel et Laurent Guérillon.

Absents non excusés : Mrs Hubert Paillette et Francis De Brandt.

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 février 2014, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le mardi 25 février 2014 à 19 heures 30 et peut valablement délibérer sans condition de quorum.*

M. Guillaume Llobet est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2013.

### **Rapport des commissions**

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SCoT	M. Lebouc Alain	Lecture des avis et conclusions favorables de la commission d'enquête relative au SCoT et au DAC.
SMITVAD	M. Lebouc Alain	Présentation du document relatif aux questions habituellement posées à propos de l'usine d'extraction/méthanisation de bio-déchets de Brametot.
SMBV	M. Lebouc Alain	Monsieur le Maire informe du vote du CA 2013 et du budget 2014.
COM-COM	M. Lebouc Alain	Vote du CA 2013 et du budget 2014.
SIVOSSE	M. Levillain Maurice	<i>Les taux d'imposition seront maintenus en 2014.</i> Nouveauté : Obligation de fournir couches et repas pour la crèche. Présentation du rapport d'activités 2013. Vote du CA 2013 et du budget 2014.

### **Délibération n°1/2014**

#### **Compte Administratif 2013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Maurice LEVILLAIN, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Alain LEBOUc, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice LEVILLAIN pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 4 voix pour ; 1 abstention et 0 voix contre.

M. Alain LEBouc ne participant pas au vote.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b>En Fonctionnement :</b>	Report en fonctionnement 2013	76 929.91 €
	les dépenses s'élèvent à	98 147.73 €
	Les recettes s'élèvent à	112 225.80 €
	<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>91 007.98 €</b>
<b>En Investissement</b>	Les dépenses s'élèvent à	21 380.40 €
	Les recettes s'élèvent à	71 533.78 €
	Déficit d'investissement reporté	30 494.03 €
	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>19 659.35 €</b>
	<b>Reste dépenses à réaliser</b>	<b>34 213.57 €</b>
	<b>Reste recettes à réaliser</b>	<b>3 200.00 €</b>

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif 2013 il est adopté par 4 voix pour ; 1 abstention et 0 voix contre. M. Alain Lebouc ne participant au vote.

#### **Délibération n°2/2014**

##### **Affectation des résultats.**

Le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau :

- Au compte 002 recettes de Fonctionnement la somme de 79 653.76 €
- Au compte 001 recette d'Investissement la somme de 19 659.35 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 11 354.22 € en investissement au compte 1068

#### **Délibération n°3/2014**

##### **CDI M<sup>me</sup> DUCASTEL**

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) de Madame Ducastel arrive à échéance au 31 mars 2014, Monsieur le Maire propose un contrat à durée indéterminée (CDI).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

#### **Délibération n°4/2014**

##### **Indice de cavité n°44 Propriété de M. JAULIN**

Vu les conclusions et les recommandations du rapport de l'entreprise For&Tec référencé F76006/8 Version A du 20/11/2013 préconisant **un périmètre de sécurité de 5 mètres de rayon** afin qu'aucune construction ne s'implante au droit de cette zone,

Vu le courriel des services DDTM 76/SRMT/Bureau des Risques et des Nuisances de la Préfecture en date du 19/12/2013 approuvant les conclusions et recommandations du rapport,

Vu que les conclusions et recommandations de ce rapport peuvent être utilisées pour

l'instruction des autorisations d'urbanisme de ce secteur.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte les conclusions et recommandations du rapport de l'entreprise For&Tec et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles.

### **Délibération n°5/2014**

#### **Emprunt Taux Fixe financement travaux de voiries**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 mars 2012 actant le projet de contracter un emprunt pour financer les travaux d'investissement de réfection des voiries de la Ruelle CR 14 et de la route de Yémanville VC n°2.

Après consultation de différentes propositions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante de la Banque du Crédit Agricole pour la réalisation d'un emprunt de 50 000 € d'une durée de 15 ans, et assorti de frais de dossier d'un montant de 100.00 €.

La Commune se libérera de la somme due par suite de cet emprunt, en 15 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au taux de 3,20% l'an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** de contracter un emprunt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions supra.

**Décide** d'affecter le montant de ce prêt au Budget Primitif 2014 pour permettre le paiement des factures liées aux opérations ci-dessus.

**Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt au nom de la Commune et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

### **Délibération n°6/2014**

#### **Crédit Relais FCTVA financement travaux de voiries**

Monsieur le Maire propose de contracter un crédit relais pour financer le montant de la TVA du projet de réfection des voiries de la Ruelle CR 14 et Yémanville VC n°2 en attendant le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en 2015.

Après consultation de différentes propositions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation à la Banque du Crédit Agricole d'un crédit relais court terme de 16 000 € d'une durée de 2 ans au taux annuel de 1.85%. Les frais de dossier de cette opération s'élève à 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** de contracter un crédit relais de 16 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions supra.

**Décide** d'affecter le montant de ce crédit relais au Budget Primitif 2014 pour permettre le paiement des factures liées aux opérations ci-dessus.

**Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce crédit relais au nom de la Commune et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

## **Elections municipales des 23 et 30 mars 2014**

Constitution du bureau de vote pour les élections municipales de 8h à 18h des 23 et 30 mars 2014

Monsieur le maire, Président du bureau de vote, désigne M. Thierry Beaudou comme secrétaire.

La répartition des permanences de 2h pour les assesseurs est la suivante :

08h00 – 10h00		
Thierry Beaudou	Paul Guérillon	Natacha Gosselin
10h00 – 12h00		
Laurent Guérillon	Françoise Lebouc	Catherine Benoits
12h00 – 14h00		
Alain Lebouc	Anthony Carlès	Laurent Thafournel
14h00 -16h00		
Alain Lebouc	Jean-Marie Stravaux	Christian Dermont
16h00 – 18h00		
Thierry Beaudou	Maurice Levillain	Mathieu Claeys

### **Questions et Informations diverses.**

#### **Agence Technique Départementale : ATD 76**

L'assemblée générale de l'ATD s'est tenue le 8 janvier 2014 au Conseil Général. Le montant de la cotisation 2014, qui sera proposé au budget 2014 est de 202.00 €. Cf. délibération n° 2014-01-08-3 de l'ATD 76.

Monsieur le maire rappelle que l'ATD vient en substitution de l'ATESAT.

#### **Association du Mémorial Départemental de la Seine-Maritime « Algérie Maroc Tunisie 1952-1962 » :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu une demande de don pour l'Erection d'un mémorial départemental dédié aux militaires de la Seine-Maritime morts en Algérie Maroc Tunisie 1952-1962.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter cette demande de don au BP2014.

Cette proposition est acceptée.

#### **Départ de Monsieur Pierre Gamblin :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur Gamblin, Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale, qui assurait la gestion intérimaire du Centre des Finances Publiques de Doudeville.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, Monsieur Jean-Charles Wautot, actuellement inspecteur en stage pratique, sera nommé responsable de ce centre des Finances Publiques.

#### **Bilan mandat municipal :**

Monsieur le maire rappelle que les actions menées pendant les 6 dernières années de mandat ont fait l'objet d'un bilan le plus exhaustif possible présenté dans le n°6 du bulletin municipal distribué à la population courant juin 2013 et disponible sur le site

internet de la commune.

Le Conseil Municipal a adopté 290 délibérations correspondant à l'ensemble des mesures votées durant ce mandat.

Monsieur le maire s'interroge à savoir si le tracteur actuel correspondant aux besoins de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15 et ont signé le registre les membres présents.

**La prochaine réunion du conseil est prévue courant avril 2014.**

Amfreville-les-Champs